

# **Kiné-préventeur**

## **Fiche métier**

Les actions de prévention en kinésithérapie peuvent se dérouler en cabinet ou hors du cabinet, les compétences requises étant différentes dans les 2 cas.

### **Prévention en cabinet**

Pour mener des actions de prévention en cabinet, le diplôme de masseur-kinésithérapeute est suffisant, notamment depuis la dernière réforme des études qui a fixé les compétences pour concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage avec notamment la capacité de dépister et prévenir des problèmes de santé, repérer et analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences. Dans ce cadre individuel, certaines actions peuvent être menées :

- Bilans de dépistage en cabinet dans le cadre des TMS
- Interventions locales dans des petites structures d'entreprises
- Actions en milieu scolaire

### **Prévention hors cabinet**

Les actions de prévention menées hors du cabinet peuvent difficilement être menées individuellement, notamment en raison de l'évolution de la réglementation sur la formation continue. Il est d'une part obligatoire aujourd'hui de disposer d'un numéro de formation continue dont l'obtention est compliquée sans l'aide de conseillers compétents. D'autre part, de plus en plus d'interventions, notamment en milieu professionnel nécessitent de posséder des agréments de type Qualiopi, là aussi très difficile à obtenir individuellement.

Par ailleurs, la grande majorité des interventions extérieures au cabinet nécessitent des compétences complémentaires à celles obtenues en formation initiale. Plusieurs associations de kinésithérapeutes délivrent de telles formations. Des connaissances en ergonomie sont par exemple un atout supplémentaire pour mener à bien certaines actions. C'est notamment le cas pour de telles actions :

- Prévention des TMS en entreprise
- Santé au bureau
- Prévention des soignants et des aidants
- Handicap et maintien en emploi
- Prévention dans le milieu de la petite enfance
- Prévention des chutes et autonomie de la personne âgée

### **Intérêts de la prévention en kinésithérapie**

Il est double. Sur un plan personnel, les actions de prévention, notamment celles réalisées en milieu professionnel, apportent un autre regard sur les pathologies rencontrées au cabinet, et donc permettent d'améliorer les soins délivrés aux patients.

Dans un contexte où les rémunérations des actes pris en charge par l'Assurance maladie stagnent depuis de nombreuses années, l'avantage financier des actions de prévention est loin d'être négligeable et constitue un complément très intéressant.